ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

CHANCELLERIE D'ÉTAT
BUREAU DE LA COMMUNICATION

Rentrée scolaire 2010-2011

Généralisation du projet ASPEDI à l'Ecole du secondaire 1

Le projet ASPEDI (aide socio-pédagogique aux élèves en difficulté), déjà expérimenté durant l'année scolaire 2009-2010 à l'Ecole secondaire régionale de Neuchâtel (ESRN), répond à une volonté du Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS) de réduire le taux de redoublement à l'école obligatoire. Le projet ASPEDI propose à des élèves non-promus des degrés 7 et 8, des sections de maturités, moderne et préprofessionnelle, une promotion conditionnelle et des mesures d'aide et de soutien pédagogique intensif leur permettant de se maintenir dans leur section et leur degré.

Selon les indicateurs scolaires, environ 6% des élèves, tous degrés et sections confondus, ne satisfont pas aux conditions de promotion. Quelques-uns échouent de peu et le redoublement d'une année complète n'apparaît pas comme la meilleure solution. Le projet ASPEDI a pour but de remédier partiellement à cette situation, en offrant aux élèves en situation d'échec la possibilité de combler rapidement leurs lacunes et de poursuivre normalement leur cursus scolaire.

Les élèves de 7ème et 8ème année, non-promus au terme de l'année scolaire 2009-2010 pour une seule condition de non-promotion, peuvent bénéficier du projet. Ceux qui échouent pour deux critères, voire davantage, ainsi que ceux qui refont l'année en sont exclus.

Avec l'accord écrit des parents, l'élève est intégré dans la classe de son cursus normal, mais doit suivre un cours de soutien intensif dans trois disciplines (français, mathématiques et allemand) ainsi qu'un suivi scolaire, ceci en dehors de l'horaire normal.

A la fin de la première semaine des vacances d'automne, l'élève est convoqué à un examen final dont les résultats sont déterminants. En cas de réussite, l'élève est déclaré définitivement promu; dans le cas contraire, la non-promotion est confirmée et l'élève rejoint une autre classe.

Une évaluation du processus sera menée par le DECS au terme de l'année scolaire 2010-2011 afin de retenir, dans la durée, les éléments probants du projet. Cette innovation pédagogique sera sanctionnée par un arrêté du Conseil d'Etat.

Pour de plus amples renseignements:
Philippe Gnaegi, chef du DECS tél. 032 889 69 00.
Jean-Claude Marguet, chef du Service de l'enseignement obligatoire, tél. 032 889 69 20.

Neuchâtel, le 16 juin 2010